
Les relations Europe-Maghreb
à l'épreuve
de l'accord de Barcelone

Saïd Tangeaoui

Les années quatre-vingt ont été pour les pays du Maghreb marquées par une crise durable : crise des systèmes de production et d'échange, crise des systèmes de valeurs et crise des systèmes de légitimation du pouvoir. Pour y faire face, les pouvoirs en place ont eu recours à l'endettement extérieur en vue de se procurer de nouvelles ressources, et, par là même, de disposer de nouvelles marges de manœuvre. Vis-à-vis de l'Europe, principal vecteur à travers lequel l'insertion des économies maghrébines dans l'économie mondiale est appelée à s'accomplir, ils ont, à tour de rôle, entamé des négociations orientées vers la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010.

De nombreux indices montrent néanmoins que les relations de partenariat euro-méditerranéennes envisagées dans le cadre de l'accord de Barcelone (1995) risquent de se heurter à des obstacles d'ordre structurel. Ainsi, la banque mondiale a établi une projection concernant la croissance du PIB par habitant d'ici 2010 pour les pays du Maghreb, du Machrek et pour Israël. Même dans l'hypothèse la plus optimiste (poursuite des réformes économiques et plus grande coopération économique intra-méditerranéenne), on peut difficilement, d'après cette hypothèse, envisager une augmentation significative des revenus et des niveaux de vie dans ces pays.

Entre 1990 et 2010, l'accroissement des revenus européens et israéliens sera ainsi, d'après cette projection, 20 à 80 fois supérieur à celui des Maghrébins, des Egyptiens et des Palestiniens. Comment, dans ces conditions, ceux-ci peuvent-ils s'insérer dans des conditions avantageuses dans l'espace euro-méditerranéen alors que les écarts entre

Automne 1998

les niveaux de développement des composantes de cet espace sont aussi extrêmes et qu'à l'avenir ils risquent encore de s'accroître? Comment la stabilité de ces pays pourra-t-elle être garantie, puisque, sur le plan interne, les écarts de revenus entre une minorité de privilégiés et le plus grand nombre iront également en s'accroissant? Comment faire face aux nouvelles tensions sociales et politiques qui découleront de cet état de choses puisque plusieurs indicateurs montrent que les principaux problèmes qui se posent dans ces pays (enseignement, santé, logement...) s'aggravent d'ores et déjà et pèsent de plus en plus sur leur devenir? Dans quels termes peut-on y envisager l'amorce d'un processus d'édification de structures politiques fondées sur le respect des principes et dispositions sur lesquels repose l'Etat de Droit, alors que seule l'armée y apparaît en mesure de garantir la continuité de l'Etat en cas de troubles graves et à grande échelle? Et que seuls les mouvements politico-religieux semblent, aujourd'hui, en mesure de capter à leur profit les sentiments d'injustice, d'humiliation et d'exclusion qui s'y développent, en vue d'édifier un ordre social et politique opposé, sur le plan programmatique, aux normes juridiques, économiques et politiques internationales?

Systèmes rentiers et systèmes manufacturiers

On ne peut cependant considérer l'ensemble des pays du Maghreb, ou du monde arabe, comme formant un ensemble politico-économique homogène, peu hiérarchisé, et dans lequel, quels que soient les domaines considérés, la similitude l'emporte sur la différence. Aussi, si aucun pays du Maghreb ne peut être classé dans la catégorie des pays démocratiques et industrialisés, il n'en reste pas moins qu'ils disposent d'atouts spécifiques qui leur donnent des chances différentes dans la perspective de leur positionnement dans l'espace euro-méditerranéen et dans les rouages et mécanismes de l'économie mondiale. Ainsi a-t-on distingué des systèmes purement rentiers tels ceux d'Algérie et de Libye qui participent au commerce international en exportant du gaz et du pétrole — et dont les économies fluctuent au gré des chocs et des contre-chocs pétroliers —, et des systèmes de plus en plus manufacturiers dans la mesure où ils trouvent une part de plus en plus importante de leurs recettes d'exportation dans les biens manufacturiers (en 1990 : 69% en Tunisie et 46% au Maroc et, à titre de comparaison : 39% en Egypte et 68% en Turquie). Il importe de noter par ailleurs que près de la moitié de ces exportations manufacturières concerne le textile ou l'habillement le plus souvent produits dans le cadre d'investissements étrangers attirés par le faible coût de la main-d'œuvre. Situation guère étonnante puisqu'il s'agit de systèmes très orientés vers l'Europe et dont le degré

d'ouverture CEE est même plus élevé que celui de certains pays européens. Ainsi a-t-on estimé le degré d'ouverture CEE de la Tunisie à 25% contre 11% pour la France et à 10% pour le Maroc contre 9% pour l'Espagne.

On peut également noter le fait que les processus économiques en cours dans les pays du Maghreb (restructurations, ajustements, privatisations) peuvent accélérer le processus d'internationalisation des économies maghrébines à travers, entre autres, des prises de participations étrangères dans les privatisations en cours et la transformation du côté des créanciers internationaux d'une partie de la dette des pays du Maghreb en participations dans leurs principales entreprises.

Dans la même perspective, on peut assister, sous certaines conditions, au développement des *joint-ventures* euro-maghrébines grâce notamment à la mise en place, dans tout le Maghreb central, d'un environnement réglementaire et institutionnel incitatif et stable.

Il est donc difficile d'élaborer des diagnostics, et encore plus des scénarios, sans prendre en compte des données nationales de ce type, et ce bien qu'elles n'indiquent qu'une tendance pouvant se confirmer ou s'infirmer dans le futur, tant elles dépendent de paramètres — politiques, sociologiques, culturels, économiques — qui peuvent les moduler, les infléchir et les façonner. En un mot, ce n'est pas parce que la situation globale d'un pays se dégrade qu'il en sera obligatoirement de même dans les autres, et ce malgré les interférences qui peuvent exister entre les évolutions en cours dans des pays voisins. De même, *a contrario*, ce n'est pas parce que la situation d'un pays, ou de plusieurs, tend à s'améliorer et à se stabiliser qu'il en sera obligatoirement de même dans les autres bien que, là aussi, cela puisse engendrer des conséquences positives pour les voisins.

Ces remarques ont pour but de montrer combien les scénarios élaborés ici ou là, bien que pouvant être utiles, peuvent sembler quelque peu problématiques lorsqu'ils intègrent tous les pays d'une région dans une perspective macro-politique et macro-économique, et négligent la possibilité de pondérer les évolutions envisagées par des évolutions nationales, qui plus est dans une région qui ne constitue pas un ensemble économique et une entité politique intégrés. De ce fait, parler d'ensemble économique à propos de l'Union, c'est mettre l'accent sur des réalités économiques objectives bien qu'elle rencontre des difficultés sérieuses sur le plan de sa construction politique, et même, dans certains domaines (financier notamment), sur le plan de sa consolidation économique. Par contre, parler d'ensemble économique à propos des pays du Maghreb, ou des pays tiers-méditerranéens, c'est uniquement postuler une catégorie analytique utile pour la clarté de l'énoncé et des problèmes qu'il met en jeu.

Les scénarios à l'horizon 2015

Deux scénarios ont été élaborés à propos du devenir des pays du sud de la Méditerranée à l'horizon 2015. Le premier s'inscrit dans la perspective du décollage économique de ces pays grâce aux efforts qu'ils auront fournis en vue de faire face aux principaux problèmes auxquels ils sont confrontés, au développement de l'aide européenne en leur direction et à la création d'une zone de libre-échange entre les deux rives de la Méditerranée. Le second, en revanche, s'inscrit dans la perspective de l'aggravation des tensions qui y existent et des menaces qui se profilent dans la région en raison des conséquences économiques, sociales, politiques et militaires que celles-ci peuvent engendrer.

Or, et à l'évidence, c'est en prenant en compte ce type de scénario que la communauté européenne, devenue Union européenne, a tenté d'élaborer une nouvelle politique euro-méditerranéenne visant à aider les pays du Maghreb et les pays tiers-méditerranéens, à moderniser leurs structures socio-économiques, et, *in fine*, à offrir de nouvelles raisons d'espérer à leur jeunesse qui constitue près de 70 % de la population avec, en arrière plan, la volonté d'éviter d'avoir à gérer sur place les conséquences de l'arrivée massive de nouveaux migrants.

Dans cette perspective, le partenariat euro-méditerranéen, tel qu'envisagé dans le cadre de l'accord de Barcelone, devrait se fonder sur des accords d'association comportant trois axes de coopération prioritaires : appui à la transition économique, à un meilleur équilibre socio-économique et à l'intégration à l'espace euro-méditerranéen. Les principales dispositions sur lesquelles vont reposer ces accords seront : un dialogue politique régulier, l'établissement d'une zone de libre-échange, la libéralisation des services et des modalités d'établissement, la libre circulation des capitaux, le respect des règles de la concurrence et le renforcement de la coopération entre les signataires dans tous les domaines intéressant les relations entre eux.

Le texte de Barcelone ne se limite donc pas uniquement à des considérations d'ordre économique. Fortement inspiré des principes qui furent proposés en 1994 aux pays d'Europe centrale et orientale pour résoudre pacifiquement leurs différends, il met en place implicitement les bases d'un véritable traité définissant un code de bonne conduite entre les Etats signataires (avec notamment, tous les deux ans, une conférence au niveau des chefs d'Etat). Il s'agit donc d'un texte très ambitieux puisqu'il tend à englober plusieurs aspects des relations entre les partenaires : questions politiques et de sécurité, économiques et financières, sociales, culturelles et humaines. On l'a même comparé à

l'acte final d'Helsinki qui, en 1975, avait inauguré la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe.

Ainsi, parmi les engagements des signataires du texte de Barcelone, il importe de souligner leur disposition à :

- développer l'Etat de Droit et la démocratie;
- respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, et garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion;
- coopérer dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité et la drogue;
- réaliser la zone de libre-échange entre l'Union et ses partenaires à l'horizon 2010.

Dans plusieurs travaux, des économistes ont insisté sur les problèmes qui découleront de la création d'une zone de libre-échange entre l'Europe et les pays du Maghreb. On rappellera simplement que la création de cette zone ne peut engendrer d'importantes conséquences positives pour ceux-ci que si elle s'accompagne d'un accroissement des investissements directs étrangers dans ces pays et d'un transfert véritable de technologie dans leur direction. Du reste, l'Union s'est engagée — au terme de l'accord de Barcelone — à aider ces pays, dans la perspective de leur transition à une véritable économie de marché, à moderniser leurs structures économiques et sociales, à développer leurs petites et moyennes entreprises et à mettre à niveau leur secteur productif. Elle s'est également engagée à encourager des programmes de coopération en direction des populations les plus démunies de ces pays en vue d'atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter, sur le plan social, des ajustements en cours et à venir.

Le nouvel ordre des choses qui se profile est susceptible de provoquer de grands bouleversements et de grandes tensions dans les pays du Maghreb où ont prévalu pendant longtemps des logiques rentières, communautaires et unanimistes. La crise durable qui sévit au Maghreb et ses conséquences à moyen et à long terme sonnent en effet le glas du système traditionnel qui y prévaut et met en difficulté des pouvoirs autoritaires qui ne parviennent pas, jusqu'ici du moins, à placer les relations entre les gouvernants et les gouvernés dans la trajectoire de la démocratie.

Saïd Tangeaoui, politologue, est l'auteur de l'ouvrage : *Les entrepreneurs marocains. Pouvoir, société et modernité*. Paris, Karthala, 1993.